

# La situation au Mali : les enjeux africains et globaux<sup>1</sup>

Pierre-Paul DIKA

Docteur en Droit public

Enseignant à l'Université de Ngaoundéré (Cameroun) et Chargé d'enseignement à Reims (France).

[pierrepauldika@gmail.com](mailto:pierrepauldika@gmail.com)

La crise que vit le Mali depuis le 17 janvier, 2012 date de la rébellion Touareg dans le Nord du pays et son occupation le 4 avril, suite à une avancée spectaculaire, par des groupes Touareg et salafistes<sup>2</sup> est sans précédent depuis l'indépendance du pays en 1960, même si sur le plan historique, nous avons en mémoire l'invasion touareg de 1076<sup>3</sup>. La prise éphémère du pouvoir le 22 mars 2012 par le Capitaine SANOGO (il a cédé le pouvoir le 8 avril suivant, permettant ainsi au Président de l'Assemblée nationale Dioncounda TRAORE de devenir Président du pays le 12 avril 2012), la proclamation le 6 avril suivant de l'Indépendance de l'AZAWAD par le MNLA<sup>4</sup> lequel est revenu à ses revendications ancestrales d'autonomie du Nord au mois d'octobre, le retour au pays le 27 juillet 2012 du Chef de l'Etat par intérim après

---

<sup>1</sup> Version écrite et remaniée de deux conférences données sous l'égide de l'IDRP à Trappes (Yvelines) et à Stains (Seine St Denis) les 27 et 28 septembre 2012.

<sup>2</sup> Ces groupes ont des revendications hétérogènes. Citons le MNLA, ANSAR EDDINE (Partisan de Dieu), créé en 2011, qui veut installer la Chari'a dans le Nord du pays, dont le leader, LYAD AG GHALI (54 ans) est un transfuge du MNLA (lequel s'appelait depuis 1990 MPA, mouvement populaire de l'AZAWAD, le MUJAO ( Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest) ensuite, dirigé par un mauritanien de 42 ans transfuge d'AQMI, H. OULD MOHAMED TCHEROU, créée aussi en 2011 et comme son nom l'indique veut instaurer la chari'a en Afrique de l'Ouest, et enfin AQMI, ( Al Qaida au Maghreb islamique), dirigé par un Afghane de 42 ans Abdelmalek DROUCDEL. Groupe d'origine algérienne, fondé en 1998 sous le vocable GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat), c'est un mouvement opportuniste, spécialisé dans toute sorte de trafic et d'enlèvement de touristes étrangers, notamment occidentaux en échange de rançons de 100 millions d'Euros (Serge DANIEL, *Aqmi, l'industrie de l'enlèvement*, Fayard, Paris, 2012.) Pour AQMI, lire notamment, Soufian AGUISOUL, « Le sahel africain dans la filière terroriste », Les Cahiers de l'IRDP, décembre 2010, Hors-Dossiers, pp.27-33. <http://www.institutidrp.org>, (consulté le 14 octobre 2012).

<sup>3</sup> En effet, en 1076, l'invasion touareg a vu la désintégration de l'empire Songhai d'Askia MOHAMMAD sous les attaques de forces berbères déferlant d'Afrique du Nord pour islamiser l'Afrique occidentale.

<sup>4</sup> Mouvement national pour la libération de l'AZAWAD, une province du Nord considérée par les Touaregs comme leur berceau naturel, groupe, laïque, qui a pignon sur rue, bien connu des occidentaux de par son implication pour la libération des otages français dans la région, à la lisibilité douteuse et qui brille par ses voltes faces dont le porte parole est MOSSA AG ATTAHER.

deux mois de convalescence en France, la crise sociale, économique et humanitaire<sup>5</sup> met le pays sur le devant de la scène internationale.

Cette situation inédite dans le pays<sup>6</sup> suscite des interrogations sur les causes de cette crise et le mot est un euphémisme. A ces interrogations sont mis en lumière des enjeux lesquels sont nationaux, régionaux, continentaux et globaux. En effet, l'ancienneté du problème Touareg, la zone du Sahélienne dans lequel est situé le pays étant le réceptacle d'ambitions multiples<sup>7</sup>, ses facteurs déclenchants, ses enjeux divers et les solutions aussi bien politiques et socioéconomiques et culturels constitueront la trame de notre étude.

### *Un problème ancien et récurrent*

La situation particulière du Sahel se double de l'ancienneté du problème Touareg<sup>8</sup> groupe, rappelons, ne formant pas le groupe ethnique majoritaire dans le Nord du Mali<sup>9</sup>.

Le Sahel, territoire enclavé, forme une bande située entre le désert du Sahara et les pays tropicaux côtiers au Sud, allant de la Mauritanie à la mer Rouge en passant par le Tchad. C'est dire que c'est un vaste territoire de près de 5 millions de km<sup>2</sup>. Cette immensité, doublée de la faiblesse structurelle des principaux pays qui la composent<sup>10</sup> en fait un « no man's Land » difficilement contrôlable du fait notamment de son relief et de ses poches de verdure. Cette région a quasiment toujours, de par ses caractéristiques, constitué une zone de trafic intense : immigration clandestine, produits industriels, hydrocarbures, chameaux, armes de toute sorte et enlèvements de

---

<sup>5</sup> Le nombre de réfugiés et déplacés est impressionnant. En effet, 436 000 maliens ont fui leurs maisons, 260 000 se sont déplacés dans le pays et 174 000 à l'étranger.

<sup>6</sup> Mais pas en Afrique de l'Ouest puisque la Côte d'Ivoire a pendant quasiment 10 ans été coupée en deux, la ligne de démarcation étant la zone de confiance. Voir à cet effet, Pierre-Paul DIKA, « Côte d'Ivoire, scénarios pour une paix durable », Les Cahiers de l'IDRP, novembre 2005. consultable sur le site suivant : <http://www.institutidrp.org>.

<sup>7</sup> Économiques, géostratégiques, politiques et trafic de toute sorte.

<sup>8</sup> Ou Imuhagh. Populations berbères nomades musulmanes. Bergers, ils vivent essentiellement au Niger, au Mali en Algérie, en Mauritanie et en Libye. Ces derniers sont organisés en tribus, les hommes portant un voile indigo (tagelmust) d'où leur surnom « d'hommes bleus ». Ce sont des musulmans sunnites qui parlent une langue berbère: le tamacheq (groupe de variante berbère d'origine afro-asiatique). Nomades, ils se nomment eux-mêmes Imazeren, hommes libres, comptent 1 à 3 millions d'individus et occupent le Nord et l'Ouest du Sahara et du sahel septentrional. D'après l'UNESCO, 85% d'entre eux vivent au Mali ou ils représentent 10% de la population.

<sup>9</sup> Confirmation faite par Bassirou DIARRA, (actuel Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République malienne et Chevalier de l'Ordre National du Mali et de la légion d'honneur en France) à Stains (France), le 28 septembre 2012.

touristes occidentaux. Cette activité néfaste a presque toujours bénéficié du manque d'intérêt et de la complicité tacite des chefs et mouvements touareg, ainsi que des autorités militaires et politiques nationales et régionales<sup>11</sup>. Ce territoire est ainsi devenu le réceptacle et le terrain d'expansion d'ambitions plus ou moins avouées de certains groupes ethniques, politiques, voire terroristes. A ces caractéristiques physiques, la porosité des frontières et la faiblesse structurelle des Etats le composant, dont le Mali<sup>12</sup>, font du Sahel une sorte de ventre mou préoccupant, les pays se trouvant esseulés. Enfin, le Sahel paye aussi les conséquences des révolutions « arabes » et l'évolution de la situation en Irak, au Pakistan et Afghanistan puisque des groupes ou « combattants » d'un islam des origines, se replient dans cette zone favorable à leurs ambitions. Cette africanisation d'Al Qaida est ainsi source d'inquiétude. Ahmed LAGRAA, ancien diplomate Algérien, fait ainsi remonter la situation actuelle à une décolonisation ratée. Selon lui, « *le Sahel contient en son sein les ingrédients de son propre éclatement. Il est du ressort des politiques de chaque pays de s'ériger en démineurs* »<sup>13</sup>.

Ces données ne sont pas étrangères à la nature ancienne des revendications touareg. En effet, elles datent, pour ce qui est du Mali, de l'indépendance en 1960. Les rebellions touaregs, de même que leurs revendications d'autonomie et d'indépendance ne sont donc pas un phénomène nouveau au Mali et au Niger notamment. Le calme précaire qui régnait dans cette zone trouvait sa source dans les accords conclus en 1990 entre le Gouvernement Malien et les chefs Touaregs<sup>14</sup> et

---

<sup>10</sup> Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et Mauritanie.

<sup>11</sup> La crise ivoirienne ayant bénéficié de toute l'attention, les pays sahéliens se retrouvant esseulés dans la lutte contre les trafics divers et la lente montée d'ambitions territoriales d'expansion de l'extrémisme religieux.

<sup>12</sup> Le Mali en effet, à l'instar des autres pays du Sahel, avant janvier 2012, date des attaques des rebelles Touaregs, brillait malgré les efforts gouvernementaux, par de problèmes de malnutrition, d'avancée du désert, un taux de fécondité très élevé, un Nord, comme énoncé plus haut, en proie au trafic de toute sorte (cigarette, drogue, carburant, otages occidentaux). En novembre 2009 par exemple, un Boeing chargé de coke y a atterri en provenance du Venezuela. Cette partie du territoire, du fait encore de l'immensité du pays (1240 190 km<sup>2</sup>) était n'était quasiment plus sous contrôle du pouvoir à Bamako, l'essentiel de l'activité étant concentré au Sud du pays

<sup>13</sup> Cité par Chems EDDINE CHITOUR, <http://www.mondialisation.ca>, le 9 avril 2012. (consulté le 15 septembre 2012)

<sup>14</sup> Les débats inhérents à la constitution malienne du 12 janvier 1992 ont donné lieu à une joute entre les tenants du caractère laïque du pays et ceux d'une ligne plus religieuse. Au final, le caractère laïc du pays du préambule l'a emporté. Explications de Bassirou DIARRA, Stains, 28 septembre 2012. Lire aussi la constitution malienne: DECRET N°92-0731 P-CTSP PORTANT PROMULGATION DE LA CONSTITUTION adoptée par référendum le 12 janvier 1992. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.democratie.francophonie.org/IMG/Mali-2.pdf> (consulté le 28 août 2012). Cela n'évita rien l'avancée des groupes religieux par le social et l'humanitaire.

dans la présence économique et militaire française au Niger eut égard aux mines d'uranium exploitées par AREVA<sup>15</sup>. L'action pacificatrice<sup>16</sup> de la Libye de feu M. KADHAFI, qui par des dons et libéralités (comme le verrons plus loin), maintenant une « paix sociale » bien que fragile, avait annihilé toute tentative indépendantiste. Les attaques contre l'armée loyaliste au Nord lancées le 17 janvier 2012 et surtout la proclamation d'indépendance (avortée) de la partie Nord du pays par le MNLA le 6 avril 2012 n'est que l'arbre qui cache la forêt puisque dès 2011, un conseiller militaire malien prédisait déjà une révolution imminente. Force est néanmoins de constater que cette proclamation d'indépendance du 6 avril 2012 à bien y voir, a internationalisé le problème touareg au Mali et dans la région et mis en lumière la fragilité et le caractère explosif de cette région et plus loin la sécurité et l'islamisation rampante de l'Afrique l'Ouest et par extension du continent.

La question que l'on se pose, compte tenu de l'ancienneté du problème touareg des difficultés structurelles du pays et de la presque zone de non droit du Nord du pays en proie à des tensions et au trafic de toute sorte, est la suivante. Comment cinquante années après l'indépendance du pays en est-on arrivé à cette situation? Quels ont été les événements déclencheurs?

### *Les éléments déclencheurs de cette crise*

La chute du Nord du Mali et son occupation par les groupes touareg et salafistes a pour origine des facteurs indirects et de facteurs directs.

Les facteurs indirects peuvent être de prime abord la situation du Sahel comme base arrière de trafic de tout genre doublé de la faiblesse structurelle du pays. A bien y voir, ce n'est pas le cas et l'élément de réponse peut être la frustration militaire des mouvements comme les chefs du MPA (ancêtre du MNLA) suite au renforcement de la présence militaire de l'armée nationale malienne dans le Nord par le biais

---

<sup>15</sup> L'uranium de la région est d'un intérêt sans bornes pour l'industrie nucléaire Française qui fournit 78% de la production d'électricité du pays et qui fait des profits annuels de 3 milliards d'euros, laquelle compte sur le Niger pour 25% des 12 400 tonnes de concentré d'oxyde d'uranium qu'elle consomme chaque année. AREVA, l'industrie publique française d'énergie nucléaire exploite ces réserves depuis 40 ans. Elle a investi 1,2 milliard d'euros dans le dépôt d'Imouraren qui devait produire près de 5 000 Tonnes par an durant 35 ans. Lire à cet effet Antoine LEROUGETEL, « La France est prête à soutenir une action pour écraser la révolte de l'armée au Mali, <http://www.mondialisation.ca>, le 9 avril 2012. (consulté le 15 septembre 2012).

<sup>16</sup> Notamment par la médiation, le Désarmement et la Réinsertion.

d'opérations conjointes avec les Etats-Unis dans leur lutte contre le terrorisme<sup>17</sup> en contradiction avec les accords de 1992, comme explique le leader d'ANSAR EDDINE.

Le facteur déclenchant direct est plus près de nous et sans nul doute la guerre de l'OTAN en Libye qui a entraîné le rapatriement- le reflux- de milliers de Maliens civils et guerriers Touaregs (près de 12 000<sup>18</sup>) dans leur pays avec armes et bagages en espérant y trouver un Eldorado perdu. Ces Touareg avaient été recrutés par KADHAFI pour sécuriser le Sud de la Libye (Soldats laboureurs). Selon Chems EDDINE CHITOUR<sup>19</sup>, « *Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que la boîte de pandore libyenne en s'ouvrant a libéré toutes les forces centrifuges, qui, il faut bien le dire, étaient d'une façon ou d'une autre maîtrisées du temps de Kadhafi. Le chaos malien a ses prémisses dans la dispersion de l'arsenal libyen laissé au grand jour par les puissances occidentales, Royaume Uni, France, Otan....* ». Le Directeur du CF2R (Centre Français de Recherche sur le Renseignement), coauteur d'un rapport en mai 2011 d'un rapport intitulé « Libye, un avenir incertain », va dans le même sens. Il y énonçait déjà les liens forts entre les Touaregs en provenance du Mali et Kadhafi<sup>20</sup>. Pour ce dernier, « *il faut dire et répéter que le facteur déclenchant de tout cela est l'intervention occidentale en Libye* »<sup>21</sup>.

La crise actuelle que vit le Mali n'est donc que le substrat de plusieurs facteurs

---

<sup>17</sup> En effet, le Mali, suite à la recrudescence des troubles dans cette région avait avec la Mauritanie effectué des opérations de sécurisation de leur frontière commune. Citons notamment l'opération BENKAN (Unité en Bambara) en juin 2011. A cette ambition conjointe, s'ajoutent les opérations sous la houlette et le soutien des Etats-Unis d'Amérique dans la lutte contre le terrorisme international, lesquels ont créé l'AFRICOM (Commandement pour l'Afrique des Etats-Unis) devenu opérationnel pour la première fois en mars 2011 avec l'opération « *Odysée Dawn* ». Le Mali était en effet un élément clé dans la « coopération contre le terrorisme Trans-sahara des Etats-Unis », créée en 2005, d'abord comme initiative contre terrorisme Trans-sahara, qui a résulté de « l'initiative pan-sahel » pour 2003-2004. En mai 2011, les Etats-Unis, par le biais de forces spéciales, ont lancé des opérations annuelles au Nord-ouest de l'Afrique afin de former les forces armées de plusieurs pays dont le Mali, le Niger, l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal, la Tunisie, le Tchad, les sept membres de départ de la « *Trans-sahara Counterterrorism initiative* », qui dans son format actuel englobe aussi le Nigeria, le Maroc et le Burkina Faso. La Libye sera bientôt introduite dans ce format. Ces opérations sont devenues annuelles avec pour nom « *Flintlock* », opérations de contre-insurrection avec les pays membres en 2007 et 2008 au Mali, en 2010 dans plusieurs pays africains dont le Mali. Notons aussi la tenue au Mali des opérations « Atlas Accord 12 » en Février 2012, le « *Flintlock 12* » prévu cette année ayant été annulé pour cause de combats dans le Nord.

<sup>18</sup> Marc-André BOISVERT, <http://www.mondialisation.ca>, le 27 octobre 2011. (consulté le 15 Septembre 2012).

<sup>19</sup> « La partition du Mali : Premier domino après l'effritement de la Libye », <http://www.mondialisation.ca>, 9 avril 2012.

<sup>20</sup> Ce dernier avait en 2005 accordé aux Touaregs maliens et nigériens une carte de séjour à durée illimitée.

dont l'effritement de la Libye a été le déclencheur. Les enjeux, compte tenu du grand ensemble auquel appartient le Mali vont au-delà du pays et sont multiformes.

### *Des enjeux multidimensionnels*

Les enjeux sont en effet nationaux, régionaux, continentaux et globaux

De prime abord, les enjeux sont nationaux et de deux ordres : Il est en effet question de la consolidation de l'Etat Laïc et de l'existence même du Mali dans ses frontières actuelles.

Les enjeux sont aussi régionaux puisque le pays, comme vu plus haut, fait partie d'un vaste ensemble, le Sahel, lequel est à cheval sur plusieurs pays qui partagent les mêmes difficultés dans la lutte contre le crime armé, le terrorisme et le narcotrafic. C'est en effet une grande partie de l'Afrique de l'Ouest qui est concernée par ces événements maliens. Un effet domino n'est pas à exclure, au vu des expériences historiques de mouvements rebelles existant dans la région. Le Sénégal est en proie à une rébellion en Casamance, le Nigeria avec POKO HARAM au Nord et le MEND<sup>22</sup> dans le Sud-est du pays. N'oublions pas les Forces nouvelles qui ont occupé le Nord de la Cote d'Ivoire pendant près d'une dizaine d'années<sup>23</sup>.

L'Afrique de l'Ouest est ainsi coutumière de ces mouvements d'émancipation. C'est la raison pour laquelle la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), l'organisation régionale créée en 1975 a été aux avant postes de la résolution de cette crise parce que disposant historiquement d'une forte expérience en matière d'initiatives sur la sécurité régionale. En effet, en 1978, trois années après sa création à l'initiative du Nigéria et du Togo, a été signé un protocole de non agression lors du sommet de Lagos (Nigeria) qui prescrit aux Etats membres de « *s'abstenir de menace et d'usage de la force ou d'agression* »<sup>24</sup>. Le 29 mai 1981 à Freetown (Sierra Leone), le Protocole concernant l'aide mutuelle à la Défense a été signé et est entré en vigueur cinq années plus tard. Le 10 décembre 1999 voit l'adoption du Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de

---

<sup>21</sup> Cité par C. EDDINE CHITOUR, op.cit.,

<sup>22</sup> Mouvement d'émancipation du delta du Niger, qui depuis 2005, se livre à des actes réguliers de sabotage, de prise d'otages dans un contexte de lutte pour la jouissance de revenus pétroliers. Voir à cet effet, Pierre-Paul DIKA, « L'Appropriation des ressources énergétiques en Afrique, source de conflits ? », Les Cahiers de l'IDRP, novembre 2008, pp.3-4.consultable sur le site suivant <http://www.insitutidrp.org>.

<sup>23</sup> Pierre-Paul DIKA, « Cote d'Ivoire : scénarios pour une paix durable », op.cit.,

règlement des conflits, de maintien de la paix et de la Sécurité de la sous région. Le 7 mai 2000, a été lancé à Monrovia (Liberia) le Conseil de sécurité et de médiation du mécanisme qui peut autoriser toute forme d'intervention, y compris la décision de déployer des missions politiques et militaires, d'infirmier les Nations unies et l'Union africaine des ses décisions, de fournir et de réviser les mandats et nommer les commandants des forces<sup>25</sup>. L'ECOMOG (Groupe de contrôle de la CEDEAO) créée en 1990, sorte de bras armé est au cœur de ce dispositif<sup>26</sup>. La crise malienne constitue donc un nouveau défi pour la CEDEAO laquelle a vite réagit comme nous le verrons plus loin dans l'étude<sup>27</sup>.

Les enjeux de la crise malienne sont aussi continentaux, ce, à plusieurs niveaux. L'effet domino régional peut être ainsi continental puisque la menace islamique et sécessionniste n'a jamais été aussi grande. Des exemples historiques allant au-delà du sahel et de la CEDEAO sont à mettre en lumière. Notons le cas casamançais au Sénégal, le Soudan qui a été divisé en deux en 2011 suite à la naissance du Soudan du Sud<sup>28</sup>, la Somalie qui depuis une vingtaine d'années est divisée en trois régions, le Somaliland au Nord, le territoire sous contrôle des SHEBABS au Sud et la région autonome du Putland au Nord-Est dans lesquelles règne chacun un seigneur de guerre. L'élection, dans ce dernier pays cité le 10 septembre 2012 d'un nouveau Président, Hassan CHEIKH MOHAMOUD lequel a échappé à un attentat ne présage pas d'un avenir meilleur pour ce pays. Le Niger n'est pas à l'abri de ce danger<sup>29</sup>. L'Est de la RDC est en proie depuis 1994 à des troubles identitaires et sécessionnistes, le M23 n'étant que l'arbre qui cache la forêt<sup>30</sup>. L'enjeu est aussi institutionnel puisqu'il en va de la crédibilité de l'UA, créée il ya dix ans, et qui à l'heure actuelle se trouve dans un contexte de transition, la nouvelle présidente

---

<sup>24</sup> CEDEAO. Protocole de non agression de la CEDEAO, aout 1978, p. 3.

<sup>25</sup> Le centre d'observation et de contrôle d'alerte précoce qui est au cœur du mécanisme d'alerte précoce de la CEDEAO avec 4 zones d'observation et de contrôle de la sous région.

<sup>26</sup> Créé à l'origine pour mettre fin au conflit libérien, cette force s'est aussi illustrée en 1997 en Sierra Léone de manière positive en restaurant le pouvoir du Président déchu. Pour plus de précisions sur l'action de l'ECOMOG, lire François EPOMA, « L'intégration régional et le règlement des conflits en Afrique : l'exemple de l'Afrique de l'Ouest », Les Cahiers de l'IDRP, juin 2006, pp.7-18.

<sup>27</sup> Infra, pp.10-11.

<sup>28</sup> Notons que le Soudan depuis son indépendance en 1956, n'a jamais véritablement connu de paix, les gouvernements qui se sont succédés à Khartoum n'ayant que très rarement trouvé une formule cohérente et globale qui sied à l'ensemble du pays. La taille immense du pays et le christianisme au Sud, zone qui concentre les principaux puits de pétrole, ayant constitué des facteurs d'instabilité. Voir à cet effet, Pierre-Paul DIKA, « La crise du Darfour ou la faillite de l'Etat post-colonial soudanais », Les Cahiers de l'IRDP, janvier 2006, consultable sur le site suivant : <http://www.institutidrp.org>.

<sup>29</sup> Protégé en cela par la présence économique (AREVA) et militaire française, comme nous le verrons plus loin.



de la Commission de l'institution africaine, K. DLAMINI ZUMA ayant pris ses fonctions le 15 octobre 2012.

Les enjeux sont aussi européens, notamment français. En effet, la plupart des pays du Sahel sont des anciennes colonies françaises dont la présence économique et parfois militaire est une réalité<sup>31</sup>. La grille de lecture occidentale est énergétique puisque cette région recèle d'un sous sol riche en matières premières, dont l'uranium au Niger et l'or au Mali<sup>32</sup>. La grille de lecture est aussi sécuritaire au vu de l'enlèvement récurrent d'otages occidentaux pour des rançons pouvant atteindre 100 millions d'euros<sup>33</sup>. A cet effet, pour résoudre la question des otages, l'Etat français s'est appuyé par le passé sur le MNLA et d'autres groupes touaregs, avec parfois la bénédiction de Bamako pour retrouver ces otages, ces groupes étant plus familiers du terrain que les non-touaregs. En aout 2011, des experts européens, dans la cadre de la mission EUCAP SAHEL, hantés par l'effet domino, ont débarqué au Niger pour former les forces de sécurités locales afin de contenir la menace islamiste<sup>34</sup>. Au total, cette mission comptera une cinquantaine d'experts<sup>35</sup> et devrait étendre son champ d'action au Mali et en Mauritanie. Le Niger représente en effet un intérêt stratégique, notamment économique, pour France à cause des mines d'Uranium d'Arlit et Akokan<sup>36</sup>. La grille de lecture a trait aussi à l'immigration puisque le verrou libyen a sauté. En effet, M. KADHAFI avait conclu des accords avec l'Union Européenne en vue de combattre l'immigration clandestine en partance des cotes libyennes. Cette action libyenne s'accompagnant de pacification et d'actions sociales dans le sahel<sup>37</sup>. Des milliers de sahéliens maliens notamment- on l'a vu plus haut-<sup>38</sup> résidaient

---

<sup>30</sup> Lequel depuis le mois d'octobre 2012 s'appelle désormais Mouvement de Libération du Congo.

<sup>31</sup> Plusieurs otages Français sont en effet détenus entre le Niger et le Mali.

<sup>32</sup> La production d'or du pays en profite qu'aux compagnies minières, puisque les 690 milliards de franc CFA versés au trésor malien par les multinationales en 2008 après neuf années d'exploitation de quatre mines ne représentaient que 30% de la valeur des exportations d'or. Les conflits entre l'administration malienne et les compagnies sud-africaines, canadiennes, suisses... sont une réalité puisque avec un cours de l'or en hausse (au début des années 2000) et des couts de production maintenus à un faible niveau, les bénéfices réalisés par les multinationales sur l'or malien ne cessent de croître, passant de 18 dollars sur l'once d'or en 2003 à 245 dollars en 2005. Si ces dernières dérochent pour une bouchée de pain d'importantes concessions (mines de Sadiola, Yatela, Morila) la protection de l'environnement, les droits des travailleurs ne sont pas toujours respectés.

<sup>33</sup> Serge DANIEL, op.cit.,

<sup>34</sup> Basée à Niamey, la mission devait avoir des officiers de liaison à BAMAKO et à Nouakchott. Ceci augure d'une présence militaire active de l'UE dans la région.

<sup>35</sup> Adrien HART, <http://www.mondialisation.ca>, aout 2011, (consulté le 15 septembre 2012).

<sup>36</sup> Si la situation sécuritaire le permet, elle pourra exploiter en 2013-2014 la mine géante d'Imarouren dans le Nord du pays, laquelle sera la deuxième plus importante mine au monde.

<sup>37</sup> Désarmement, Réinsertion Médiation.

<sup>38</sup> Supra, p.5.



légalement dans ce pays. La disparition du verrou libyen constitue ainsi une source d'inquiétude. La grille de lecture est enfin stratégique du fait de l'irruption de la Chine dans la course aux matières premières. De ce qui précède, l'UE ne peut rester inactive dans les tentatives de solution de la crise malienne.

L'enjeu est aussi global avec comme première grille de lecture les effets domino éventuels et les réalités internationales de l'expérience malienne. La poudrière du Proche Orient nous le rappelle. L'Asie du Sud est aussi en proie des guerres religieuses, citons la Thaïlande, la Birmanie et les Philippines<sup>39</sup>. L'Amérique du Sud n'est pas en reste puisqu'après quarante années de guerre civile, les FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie) et le gouvernement Colombien vont entamer des négociations pour un processus de paix. La seconde grille de lecture de l'enjeu global est le rôle que peut jouer l'ONU, notamment le Conseil de Sécurité. Les articles du chapitre VI de la charte, 33 sur le règlement pacifique des différends<sup>40</sup> et 34 sur le rôle du Conseil de sécurité à inviter les parties à négocier<sup>41</sup> insistent en effet sur l'obligation d'une solution politique. Les chapitres VII (actions à mener contre la paix) et VIII (accords régionaux) sont à mettre en lumière<sup>42</sup>. L'ONU dont la naissance à San Francisco le 26 juin 1945 avait pour but de maintenir la paix et la sécurité internationale a, comme nous le verrons par la suite, de concert avec les organisations régionales, un rôle à jouer dans la résolution de cette crise, laquelle oscille entre solution politique et militaire.

### *Des tentatives de solution : entre solution politique et solution militaire*

A bien y voir, au vu de ce qui précède, la solution diplomatique, du fait de l'article 33 de la Charte des Nations unies, doit être de prime abord diplomatique. La difficulté ici inhérente au fait que la seconde partie au différend n'est pas clairement

---

<sup>39</sup> Un accord de paix entre les rebelles musulmans et le pouvoir central a été entériné en octobre 2012

<sup>40</sup> Al .1 : « Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationale doivent rechercher la solution avant tout par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix ».

<sup>41</sup> « Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

<sup>42</sup> La diplomatie Française, aussi bien avec Alain Juppé que Laurent FABIUS prône une solution régionale avec l'aval du Conseil de Sécurité des Nations unies.

identifiée dans la mesure où ce n'est pas un Etat mais un ensemble de groupes armés sans vision commune<sup>43</sup>. Les difficultés d'une solution politique et diplomatique se couplent avec la menace d'une intervention militaire (recours à la force). La CEDEAO et l'Algérie, l'UA et l'ONU apparaissent dès lors être les acteurs majeurs de la résolution de cette crise

La CEDEAO a, notons le, réagit avec promptitude et fermeté dès le coup d'Etat du 22 mars 2012. En effet, cette dernière, qui, on l'a vu plus haut dispose d'une expérience en matière des gestions des crises a mis en branle sa machine par des moyens diplomatico-coercitives de menace de recours à la force armée et de pression diplomatique. Le 27 mars 2012, demande a été faite au Capitaine SANOGO de restaurer le pouvoir par une obligation de haut niveau. Le 1<sup>er</sup> avril a vu la première réunion de la CEDEAO à Abidjan (la Cote D'Ivoire présidant la CEDEAO). Le 2 avril suivant a vu l'imposition d'un embargo et de sanctions constituant en la suspension du Mali de toutes les instances de la CEDEAO, au rappel des ambassadeurs pour consultation, en la fermeture de frontières, au gel des avoirs du Mali à la BCEAO et le non approvisionnement des Banques nationales et enfin la suspension des programmes d'aide au Développement. Ses sanctions se sont conjuguées le 5 avril, avec le choix d'une FAC (Force d'attente de la CEDEAO), expression de la menace militaire.

A ces sanctions et menaces d'intervention militaire, s'est conjuguée la diplomatie puisque le Chef de l'Etat Burkinabe, M. Blaise COMPAORE a entamé une procédure de médiation afin de trouver une solution au conflit dans le Sud, dont le résultat a été positif avec la restauration de l'ordre constitutionnel<sup>44</sup>, en témoignent le 8 mars la démission du Capitaine SANOGO et le 12 avril l'investiture officielle de M. le Pr Dioncounda TRAORE, alors Président de l'Assemblée nationale comme prévu par l'article 36 Constitution malienne de 1992<sup>45</sup>. Cette phase de restauration de la

---

<sup>43</sup> En effet, si le MNLA est laïc et révendique l'autonomie, ANSAR EDDINE et le MUJAO visent plutôt l'installation de la Chari'a, ce qui rend encore plus la possibilité d'un interlocuteur unique.

<sup>44</sup> Le 6 avril 2012, notons la signature sous les auspices de la CEDEAO d'un accord cadre prévoyant l'élaboration d'une feuille de route en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel, le dialogue national sans exclusive, et l'organisation d'une élection présidentielle libre et transparente dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'Accord cadre.

<sup>45</sup> « Lorsque le Président de la République est empêché de façon temporaire de remplir ses fonctions, ses pouvoirs sont provisoirement exercés par le Premier Ministre. En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que se soit ou d'empêchement absolu et définitif constaté par la Cour constitutionnelle saisie par le Président de l'Assemblée nationale et le Premier Ministre, les fonctions du Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale ». Le texte entier de cette constitution peut être consulté à l'adresse suivante :

légalité constitutionnelle au Sud a permis aussi bien aux autorités nationales qu'à la CEDEAO d'étudier les options politico-militaires de la reconquête du Nord du pays. Au plan national, la restauration de l'ordre institutionnel n'est qu'une étape vers toute solution louable puisque l'armée n'est que l'ombre d'elle-même<sup>46</sup> malgré des tentatives de remise en ordre de marche, le Conseil des ministres du 15 août 2012 ayant mis à jour un projet de Décret sur l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité militaire de suivi de la Réforme des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)<sup>47</sup>. Cette restauration interne, prélude à la sécurisation des institutions de la transition du Sud du pays et à l'éventuelle reconquête du Nord du pays se conjugue avec la MICEMA (Mission de la CEDEAO au Mali) composé de un à trois bataillons de 600 à 800 hommes en moyenne chacun et qui à terme devrait atteindre près de 3 000 soldats.

La situation Malienne en effet ubuesque puisque l'enjeu est en même temps la sécurisation militaire du Sud et la reconquête de la Région Nord occupée par les groupes touaregs, criminels et salafistes. Cette situation rend encore plus difficile toute tentative cohérente de résolution de la crise puisque la prudence de la CEDEAO s'accompagne d'une impatience de la population<sup>48</sup>. Ces bruits de bottes se doublent de la médiation en cours entre le Burkina Faso et certains groupes touaregs, le MNLA en particulier<sup>49</sup>.

Les dissensions, lesquelles étaient mises en lumière dans la place que devait jouer la CEDEAO dans l'éventualité d'une option militaire, objet de désaccords entre les autorités maliennes et le CEDEAO, ont été aplanies par la demande officielle d'aide militaire faite le 1<sup>er</sup> septembre 2012 par le chef de l'Etat malien par intérim au Président en exercice de la CEDEAO, A. OUATTARA<sup>50</sup>, par la note envoyée le 23 septembre 2012 par les autorités de la transition sur les conditions du déploiement des forces de la CEDEAO<sup>51</sup> et la réunion internationale tenue à Bamako organisée par l'UA en présence de K. DLAMINI ZUMA, Présidente de la Commission africaine.

---

<http://unpan1.un.org/intrdoc/groups/public/...cafrad/unpan002746pdf>, (consulté le 20 Septembre 2012)

<sup>46</sup> Seule une infime partie de l'armée est opérationnelle. L'absence de chiffres officiels ne nous autorise pas à donner un pourcentage exact.

<sup>47</sup> Pour y voir plus clair, <http://www.journaldumali.com/files/communiqué/150.pdf> (consulté le 20 septembre 2012).

<sup>48</sup> La création de groupes d'autodéfense est légion au Sud du pays.

<sup>49</sup> Les tenants d'une solution diplomatique comme l'Algérie prônent solution négociée.

<sup>50</sup> La sécurisation des institutions de la transition, la réorganisation des forces de sécurité et la restauration de l'intégrité territoriale du Mali. Texte disponible sur le site : <http://www.journaldumali.com/files/communiqués/154.pdf> (consulté le 20 septembre 2012).

<sup>51</sup> Implication de près de 3 000 soldats.

Cette réunion a esquissé les contours de Bamako comme base militaire opérationnelle de la CEDEAO comme prévue par la note du 23 septembre 2012.

Un acteur non négligeable puisque partageant la frontière Nord du Mali est l'Algérie. En effet, ce pays, d'où sont originaires les principaux chefs de AQMI doit en effet jouer un rôle important qui va plus loin que son mutisme actuel. Ce pays reste en effet incontournable du fait de son éradication de toute menace terroriste sur son territoire. Pays clé dans la région, avec un budget militaire de 6 milliards de dollars par an, cinq fois plus que le budget national d'un pays comme la Mauritanie<sup>52</sup>, l'Algérie reste une puissance militaire incontournable dans la région. L'expérience libyenne aidant, le pays s'oppose à toute intervention militaire étrangère dans la zone du Sahel. Pour ce pays en effet, seuls quatre pays que sont le Niger, le Mali la Mauritanie et l'Algérie elle-même, fortement impliqués, doivent trouver une solution commune au terrorisme au Sahel par la mise en place d'un Etat major basé au Sud de l'Algérie. Malheureusement la coopération, malgré des opérations coups de poing effectuées par le passé entre les armées maliennes et mauritanienne (opération bambara) est fictive, puisque malgré l'annonce de la création d'une armée commune de 27 000 hommes, les positions restent stables. Mais, l'Algérie, du fait de sa puissance militaire et de son poids politique, doit faire face à cette situation. C'est l'opinion de Ahmed LAGRAA, ancien diplomate algérien pour qui « *Le Sahel contient en son sein les ingrédients de son propre éclatement. Il est du ressort de chaque pays de s'ériger en démineur* »<sup>53</sup>.

Mohand Tahar YALA, ancien général algérien va dans le même sens. Selon lui en effet, l'Algérie ne peut rester muette avec ce qui se passe à sa frontière Sud, et le pays doit avoir une réaction vigoureuse, avoir une position de pays fort qui peut servir d'intermédiaire régional ou, si les belligérants outrepassent leurs engagements, imposer sa force.<sup>54</sup> La situation algérienne est complexe puisque des forces la poussent à une intervention armée, alors qu'elle fait le choix de la prudence raisonnable et de la solution négociée et dosée en fonction des belligérants et des dangers, en vertu de l'article 33 de la charte des Nations unies. Le pays ne peut non plus rester insensible aux événements à sa frontière Sud, du fait de la richesse de son

---

<sup>52</sup> Serge DANIEL, Interview, Slate Afrique, propos recueillis par Nadera BOUAZZA et Pierre CHERROU le 1<sup>er</sup> février 2012. <http://www.slateafrique.com>, (consulté le 22 juillet 2012).

<sup>53</sup> Cité par Chems EDDINE CHITOUR, op.cit.

<sup>54</sup> <http://www.elwatan.com/actualite/le-changement-ne-peut-etre-que-radical-06-04-2012>, (consulté le 20 septembre 2012).

sous sol dans un contexte de pénurie d'énergie et de matières premières. Le Ministre Algérien Délégué aux affaires africaines et malgaches, Abdelkader MESSAHEL, penche pour une distinction entre les groupes terroristes, les groupes criminels et les autres plus prompts à une solution négociée. Dès lors, comment peut-on choisir des adversaires qui occupent un seul et même territoire ? Comment les distinguer ? Peut-on combattre les uns et négocier avec les autres ?

Le facteur libyen aidant, l'Algérie qui avait été contre une solution militaire en Libye, ne veut pas une répétition de l'histoire avec des troupes d'occupation étrangères voire non africaines<sup>55</sup> à sa frontière Sud. La résolution du Conseil de sécurité (CS) du 12 octobre 2012, semble ainsi attester de la position algérienne.

*La résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 12 octobre 2012 : Entre menace de l'emploi de la force et utilisation de la voie pacifique*

Les partisans maliens et régionaux de l'emploi de la force ont presque eu gain de cause, la légalité de l'action internationale ayant été respectée. En effet, la demande d'aide du Chef de l'Etat malien adressée à la CEDEAO a permis de mettre en branle la procédure internationale puisque la CEDEAO a saisi l'ONU et l'UA sur un texte précisant les contours d'un éventuel de l'emploi de la force, cette dernière ayant saisi, quasiment six mois plus tard, le Conseil de sécurité de l'ONU<sup>56</sup>. La Résolution S/2012/761 du 11 octobre 2012<sup>57</sup> du Conseil de sécurité de l'ONU proposée par la France le Maroc et le Togo, peut s'avérer prudente et susciter des interrogations. En effet, à côté du choix de laisser cours à la négociation, elle laisse 45 jours à la CEDEAO pour des précisions sur son action. Peut-on y voir la main de l'Algérie ? Cette prudence peut en effet laisser le champ libre aux groupes rebelles de s'organiser. Peut-on aussi y voir la mise en place opérationnelle d'une action ciblée

---

<sup>55</sup> Le Niger accueille déjà, il faut le signaler, des contingents européens.

<sup>56</sup> Lettre datée du 18 septembre 2012 adressée au Secrétaire général de l'ONU par les autorités de la transition pour lui demander d'autoriser dans le cadre d'une résolution prise sous l'emprise du chapitre VII de la Charte, le déploiement d'une force militaire internationale ; lettre du 28 septembre adressée au Secrétaire général de l'ONU par la CEDEAO pour demander au CS de l'ONU, sous l'emprise du chapitre VII, le déploiement d'une force militaire internationale afin de reconquérir la partie Nord du pays, le même jour, lettre adressée à l'UA pour l'inviter à préciser avec elle le principe des moyens et modalités de déploiement d'une force de stabilisation au Mali.

<sup>57</sup> Consultable à l'adresse suivante : <http://www.journaldumali.com/communiqu/160.pdf>, (consulté le 13 octobre 2012).

faisant le tri entre groupes terroristes, criminels et groupes plus aptes à la négociation comme le préconise l'Algérie ?

On peut y voir l'obligation de négocier (règlement pacifique) et le non recours à la force au terme des chapitres VI, le choix de l'action du CS au terme du Chapitre VII. Le Chapitre VIII, sur les accords régionaux a été mise en branle. L'ONU s'en est ainsi tenu à une stricte application d'un principe inhérent à son rôle d'appréciation des actions à mener en cas de rupture ou menace de rupture à la paix internationale, celui d'un système de sécurité collective hérité de la seconde guerre mondiale.

Concrètement, deux pistes ont été mises en lumière par cette résolution<sup>58</sup>. La première, illustrée au paragraphe 4 « *exhorte les autorités maliennes, les groupes rebelles maliens, les représentants légitimes de la population locale du Nord du Mali à entamer, dès que possible, un processus de négociation crédible en vue d'une solution politique viable, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, prie, le Secrétaire général, les pays voisins, les pays de la région, les organisations internationales et régionales et les partenaires bilatéraux d'accompagner le processus politique malien* »<sup>59</sup>. La négociation constitue ainsi la disposition du CS des Nations unies. Nous pouvons ainsi nous interroger sur la volonté des acteurs, autorités maliennes, groupes rebelles, organisations internationales et internationales, des pays voisins et régionaux d'accompagner ce processus pacifique de résolution.

Les acteurs directs paraissent être dans une logique militaire du fait des atteintes aux droits de l'homme perpétrées dans le Nord Mali et de la crise socioéconomique qui prévaut dans le pays<sup>60</sup>. Le Burkina Faso nous paraît, du fait de sa qualité de médiateur, avoir aussi été pris en compte dans les dispositions de ce paragraphe 4 de la résolution. L'Algérie aussi semble avoir été entendue du fait de son choix cornélien d'une solution pacifique à cette crise.

La seconde disposition illustrée au paragraphe 7, paraît être une porte de sortie, une sorte de garantie, une épée de Damoclès voire un message donné aux acteurs, notamment les groupes rebelles. En effet, le CS « *prie le Secrétaire général*

---

<sup>58</sup> La désignation par le SG d'un envoyé spécial de l'ONU pour le Sahel chargé de définir une solution globale, l'italien Romano PRODI en l'occurrence, nous semble bien anecdotique. (Paragraphe 10 de la Résolution onusienne).

<sup>59</sup> Paragraphe 4, projet de Résolution du 11 octobre 2012. La réintégration du Mali dans l'UA le 24 octobre 2012 peut entrer dans cette optique.

<sup>60</sup> L'imposition de la Chari'a et le nombre de réfugiés et de déplacés maliens en attestent.

*[.....] de se concerter avec les partenaires susmentionnés<sup>61</sup> en vue de lui soumettre un rapport écrit sur l'application de la présente résolution 45 jours au plus tard après son adoption en donnant des précisions [.....] pour donner suite à la demande des autorités de transition maliennes concernant une force militaire internationale, notamment les moyens et modalités du déploiement envisagé et en particulier le concept d'opérations, les capacités de constitution de la force, ses effectifs et les coûts financiers de soutien... ».* Il ressort de ce paragraphe que l'emploi de la force reste une option et que le délai de 45 jours peut correspondre à une préparation militaire dont l'effectivité ne peut être appréciée que par le CS qui demeure saisi de la question. Cette résolution, à bien y voir satisfait aussi bien les partisans de la ligne négociatrice et que ceux de la ligne dure, celle de l'emploi de la force.

Force est de constater que les solutions politiques ou militaires ne peuvent qu'être à court terme et une étape vers une paix globale. En effet, si nous remontons aux origines indirectes de cette crise, il se pose un problème socioéconomique structurel des pays du Sahel, comme spécifié plus haut<sup>62</sup> dont la résolution passe par la prise en compte des droits socioéconomiques et culturels du Mali et ses principaux voisins du Sahel et du Continent dans son ensemble.

*Au delà du politique : Vers un nécessaire développement socioéconomique et culturel régional et continental*

Les solutions doivent être à l'image des enjeux, c'est-à-dire transversaux, nationaux et globaux. Sur le plan national, elles sont de plusieurs ordres, liées les unes aux autres : mettre de l'ordre au Sud, sur le plan économique, institutionnel (doter le pays d'une tête unique par l'organisation d'élections libres et démocratiques<sup>63</sup>), militaire avec la réorganisation de l'armée, politique avec la consolidation du caractère laïc de la société et de la Constitution. Développer socialement et économiquement le Nord et remettre les Touaregs maliens dans la dynamique nationaliste et laïque. A cet effet, nous pouvons nous appuyer sur les

---

<sup>61</sup> Union africaine et CEDEAO.

<sup>62</sup> Faiblesse de l'Etat central, démographie galopante, la reprise en main de la gestion des richesses nationales du sous-sol, insécurité etc....Supra, pp.4-5.

<sup>63</sup> L'Accord cadre sous les auspices de la CEDEAO du 6 avril doit en effet être appliqué. Peut-il l'être dans un pays coupé en deux ?



pistes ou recommandations énoncées par la société civile malienne, le FORAM (Forum pour un autre Mali), le 4 avril 2012 à Bamako, la capitale malienne, qui sont de : renouer avec la pensée critique et le courage politique, repenser l'indispensable démocratisation du Mali en termes de seconde libération, notamment territoriale, privilégier la résistance par le réarmement moral, la créativité politique et la solidarité envers les plus vulnérables, en l'occurrence les femmes, les jeunes et les ruraux ; gagner en maturité politique dans les enjeux et rapports de force internationaux et enfin faire du Mali un cas d'école pour la CEDEAO<sup>64</sup>.

La solution est aussi régionale de part l'aspect sahélien de l'équation et l'aspect institutionnel avec la CEDEAO. Une réappropriation régionale de leur avenir socioéconomique par les Etats du Sahel, peut être un prélude à une paix multidimensionnelle. Densifier les politiques socioéconomiques régionales apparaît ainsi indispensable<sup>65</sup>.

L'équation est aussi continentale eu égard aux risques d'effets dominos évoqués plus haut, et l'UA doit tenir le haut du pavé, les 14 Objectifs de son acte constitutif du 11 juillet 2000, ( article 3) dont notamment la promotion de paix, la sécurité et la stabilité du Continent (al.f), la promotion du développement durable aux plans économique, social et culturel ainsi que l'intégration des économies africaines (al.j), la coordination et l'harmonisation des politiques entre les Communautés économiques existantes et futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l'union ( al.l), pour citer que ces cas, pouvant servir de corollaire à son action.

L'équation est aussi internationale. Il convient dans ce cadre de mieux prendre en compte la coopération économique internationale, tel que promue d'une part, par l'Article 3 (al.e) de l'Acte constitutif de l'UA<sup>66</sup>, et d'autre part, par le chapitre IX<sup>67</sup>

---

<sup>64</sup> Le texte entier est disponible à l'adresse suivante : <http://www.mondialisation.ca> , 9 avril 2012. (consulté le 15 septembre 2012).

<sup>65</sup> Notamment la coopération dans divers domaines au regard des chapitres IV à XII, notamment en matière d'alimentation et d'agriculture (chapitre IV), d'industrie et de transport, (chapitre VII), de commerce, des douanes, de la fiscalité (chapitre VIII), des Affaires politiques, judiciaires et juridiques, de la sécurité régionale et de l'immigration (chapitre X), pour ne citer que ces articles.

<sup>66</sup> « Favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ».

<sup>67</sup> Les Trois paragraphes de l'article 55 sont assez éloquentes : « Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ; la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation ; le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

relatif à la coopération économique et sociale internationale et le chapitre X<sup>68</sup> relatif au Conseil économique et social de la Charte des Nations unies. Aussi, un retour à l'esprit des textes fondateurs de l'ONU, des principales organisations internationales et régionales sur le bien être social, économique, culturel et politique des peuples peut être une voie louable, bien que difficile.

Ainsi, la crise malienne apparaît être le symptôme d'une société internationale en pleine mutation et l'expression d'un soubresaut dont les ramifications socioéconomiques et culturels sont latentes. Il importe d'aller au delà de l'urgence et de repenser la société internationale et africaine en termes économique, social, culturel et éducatif. Seule une coopération régionale, continentale dans l'esprit de la charte des Nations unies<sup>69</sup> pourra être une bonne rampe de lancement.

---

<sup>68</sup> Dont les dispositions du paragraphe 1de l'article 62 y afférant peuvent s'avérer incontournables : « *Le Conseil économique et social peut faire ou provoquer des études et des rapports sur des questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes et peut adresser des recommandations sur toutes ces questions à l'Assemblée générale, aux membres de l'organisation et aux institutions spécialisées intéressées* ».

<sup>69</sup> Les principales organisations régionales et continentales, la CEDEAO et l'Union africaine notamment, ont dans leurs objectifs et principes l'adhésion aux valeurs prônées par ladite Charte.